

6 - Exercice 2013 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2013

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Budget Primitif 2013 de la Ville de Besançon sera soumis au vote du Conseil Municipal le 4 mars 2013.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'Exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitres (dépenses)	Désignation chapitres de dépenses	Rappel Budget 2012	Montant autorisé (max 25 %)
Principal	20	Immobilisations incorporelles	2 790 578	697 645
	204	Subventions d'équipement versées	12 609 345	3 152 336
	21	Immobilisations corporelles	26 209 207	6 552 302
	23	Immobilisations en cours	36 227 578	9 056 895
Eau	20	Immobilisations incorporelles	21 518	5 380
	21	Immobilisations corporelles	2 293 901	573 475
	23	Immobilisations en cours	4 247 586	1 061 897
Assainissement	20	Immobilisations incorporelles	239 225	59 806
	21	Immobilisations corporelles	2 571 328	642 832
	23	Immobilisations en cours	12 208 991	3 052 248
SSADPA	21	Immobilisations corporelles	23 836	5 959
Forêts	21	Immobilisations corporelles	320 054	80 014
Chauffage Urbain	21	Immobilisations corporelles	1 460	365
	23	Immobilisations en cours	7 126 010	1 781 503
Archéologie Préventive	20	Immobilisations incorporelles	10 000	2 500
	21	Immobilisations corporelles	35 879	8 970

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2012 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif.

«M. LE MAIRE : C'est traditionnel, c'est pour permettre aux services de fonctionner avant le vote du budget. C'était ce que nous appelions auparavant les «douzièmes».

Ce rapport est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.